



Picardie
des
Châteaux
*Ensemble,
on va plus loin*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS De la Communauté de Communes Picardie des Châteaux

Le conseil communautaire s'est réuni conformément à l'article 2122-17 du Code Général des collectivités Territoriales.

Date et heure de séance :

6 octobre 2025 à 18h30

Envoi de la convocation :

25 septembre 2025

Lieu :

SAINT-PAUL-AUX-BOIS

**Conseillers communautaires en
exercice : 53**

**Nombre de conseillers
présents : 33**

Mandats de procuration : 2

Votants : 35

Secrétaire de séance :

Guy PERNAUT

Présents :

- ANIZY LE GRAND : Ambroise CENTONZE-SANDRAS ; Patricia ARTUS ; Annie TUJEK.
- BARISIS AUX BOIS : Guy PERNAUT.
- BASSOLES AULERS : Isabelle HERBULOT.
- BESME : Georges KRESS.
- BOURGUIGON SOUS COUCY : Delphine MARECHAL.
- BOURGUIGON SOUS MONTBAVIN : Eric BONAMOUR DU TARTRE.
- BRANCOURT EN LAONNOIS : Marie-Laure ROUYER ; Nadège DELPECH.
- CAMELIN : Francis BORGNE.
- CHAILLEVOIS : Philippe MIGNOT.
- CHAMPS : Marie-Angéline TENAILLON.
- COUCY LE CHATEAU : Luminita LECAUX-ENACHE.
- CRECY AU MONT : Vincent MORLET.
- GUNY : Jean-Marc BAILLON.
- JUMENCOURT : Rodrigue MAROUZE.
- LANDRICOURT : Eddy WARNIER.
- LEUJILLY SOUS COUCY : Christian ZAKRYENSKI.
- MERLIEUX-ET-FOUQUEROLLES : Stéphanie DUMAY-GILLET
- MONTBAVIN : Christophe ANANIE.
- PINON : Bernard BITEBIERE.
- PONT SAINT MARD : Marie-France DOUVRY.
- PREMONTRE : Christian LEVEQUE.
- QUINCY-BASSE : Philippe MOUSSOUR.
- ROYAUCOURT-ET-CHAILVET : Guillaume LE RUDULIER.
- SAINT AUBIN : Benoit PHILIPON.
- SAINT PAUL AUX BOIS : Marie-France LARDE.
- SELENS : Frédéric KAMINSKI.
- TROLY LOIRE : Thierry LEMOINE.
- URCEL : Vincent PIERSON.
- VERNEUIL SOUS COUCY : Stéphanie BAUDRIMONT-CHOQUET.
- WISSIGNICOURT : Jean Pierre DUFOR.

Excusés et ayant donné pouvoir :

- Monsieur Emmanuel FONTAINE donne pouvoir à Monsieur Guy PERNAUT ;
- Madame Alcinda AZEVEDO donne pouvoir à Madame Patricia ARTUS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS De la Communauté de Communes Picardie des Châteaux

Délibération CC2025-049 : Adoption des tarifs des sorties familles

Les sorties familles organisées par la Communauté de communes sont actuellement payantes, au tarif unique de 5€ par personne pour le transport auquel vient s'ajouter l'éventuel tarif d'entrée si une animation ou une visite est proposée.

Il est désormais proposé de s'appuyer sur le revenu fiscal du foyer (dernier avis connu) pour établir le tarif appliqué à l'usager du service, et garantir une certaine mixité sociale. Ces tarifs différenciés seront appliqués pour le transport et, le cas échéant, si la sortie implique une entrée payante (dans un parc, un musée, etc.).

Cela donne les tarifs suivants, par usager du service :

Revenu fiscal du foyer	Tarif actuel transport	Tarif proposé transport	Tarif actuel visite	Tarifs proposés visite
De 0 € à 31 000 €	5,00€ participation pour le transport	5€	Tarif groupe appliqué	25% du coût de l'entrée
De 31 001€ à 49 000€		9€		50% du coût de l'entrée
De 49 001€ à 80 000€		13€		75% du coût de l'entrée
80 001€ et plus OU non communiqué		17€		100% du coût de l'entrée

Le coût du transport s'ajoute au coût de la visite dans le cas d'une sortie avec entrée payante.

Les sorties s'adressent aux enfants à partir de 2 ans.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'avis favorable de la Commission ENFASE du 23 septembre 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, l'unanimité :

- **VALIDE** les tarifs proposés dans le cadre des sorties familles tel que précisé dans la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toute mesure s'y référant.

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télé-recours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance les susdits jours, mois et an ;

Au registre sont les signatures ;

A PINON, le 06/10/2025

Pour extrait conforme
Le Président
Vincent MORLET



Vincent MORLET

Vincent MORLET
2025.10.10 10:51:20 +0200
Ref:9609612-14470026-1-D
Signature numérique
le Président

[[[signature1]]]